

N° 3.0 - Renforcer la pratique des bénéfices agricoles - Jour 1

FORMATION COLLECTIVE INTER-CABINETS

Publics : Experts-comptables, commissaires aux comptes, notaires, experts fonciers, avocats.

Durée : jour - 7,5 heures

Tarif par participant en présentiel :

Le tarif s'élève à 550€ HT par participant, soit 660€ TTC pour les adhérents, adhérents secondaires et filleuls inscrits à l'Uneca.

Ou 650€ HT par participant, soit 780€ TTC pour les non adhérents ou filleuls.

Tarif par participant en distanciel :

Un supplément de 50€ HT est ajouté pour toute inscription en format distanciel, que ce soit pour les adhérents ou non adhérents à l'Uneca.

Date :

03/02/2025 - Paris -Uneca - Présentiel et Distanciel

Description :

Les agriculteurs vous confiant le conseil fiscal de leur entreprise, vous considèrent comme un spécialiste. Pour être à la hauteur, vous devez donc maîtriser parfaitement les dispositifs, les conditions d'applications et leur mise en place au cas par cas. Cette formation est également une étape intermédiaire indispensable avant d'aborder notre cycle « spécialisation ».

Objectifs :

Vous intervenez déjà dans le secteur agricole et maîtrisez « les fondamentaux en matière de fiscalité agricole » tels qu'ils ont pu vous être présentés dans le cadre du séminaire 2.2 " Présentation des bénéfices agricoles" du catalogue. Cette formation va vous permettre d'approfondir les dispositifs fiscaux spécifiques au régime des Bénéfices Agricoles et d'en maîtriser toutes les difficultés d'applications. Cette formation se déroule en deux journées indépendantes et complémentaires. Ce premier volet détaille les règles particulières de détermination des bénéfices agricoles (micro-BA et réel). Le second volet détaillera les dispositifs optionnels « d'écêtement » des revenus, les différents crédits d'impôts spécifiques, ainsi que les règles spécifiques attachées aux plus-values sur biens et titres.

Pré-requis :

Disposer d'une première expérience dans la gestion des dossiers agricoles relevant d'un système de bénéfice réel. Débutants non concernés, se reporter à la formation (2.2 - Présentation des bénéfices agricoles).

PRÉ-INSCRIPTION

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Les agriculteurs vous confiant le conseil fiscal de leur entreprise, vous considèrent comme un spécialiste. Pour être à la hauteur, vous devez donc maîtriser parfaitement les dispositifs, les conditions d'applications et leur mise en place au cas par cas. Cette formation est également une étape intermédiaire indispensable avant d'aborder notre cycle « spécialisation ».

Description

Les agriculteurs vous confiant le conseil fiscal de leur entreprise, vous considèrent comme un spécialiste. Pour être à la hauteur, vous devez donc maîtriser parfaitement les dispositifs, les conditions d'applications et leur mise en place au cas par cas. Cette formation est également une étape intermédiaire indispensable avant d'aborder notre cycle « spécialisation ».

Contenu

Introduction : présentation de la formation, du formateur tour de table des objectifs (20 minutes)

Matin : 1 pause de 20 à 25 minutes en présentiel

Après-midi : 1 pause de 20 à 25 minutes en présentiel

1. CHAMP D'APPLICATION DES BÉNÉFICES AGRICOLES

Définition

Revenus non agricoles rattachés au BA réel

Revenus non agricoles dénaturés en BA

Revenus agricoles dénaturés en BIC

2. RAPPEL MICRO-BA

En fonction des recettes

Cas d'assujettissement obligatoire au réel

Options

Modalités d'imposition au micro-BA

3. DETERMINATION DU BÉNÉFICE AGRICOLE REEL

Actif immobilisé (inscription au bilan d'ouverture / immeubles / animaux)

Actif circulant (stocks / avances aux cultures)

Produits (primes, subventions, indemnités)

Frais et charges (rémunérations / cotisations sociales / dépenses immobilières)

4. TRAITEMENT DES DÉFICITS

Animateur : Avocat, formateur professionnel spécialisé dans le domaine agricole depuis plus de 10 ans.

PÉDAGOGIE / MOYENS D'ÉVALUATION

Moyens pédagogiques :

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires au bon déroulement de la formation

Exposé théorique doublé systématiquement d'exemples et de cas concrets vécus par l'animateur

Animation axée sur l'échange avec les participants

Cas pratiques, questions ciblées

Documents remis :

Envoi du support de formation projeté

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats :

Feuille de présence

Quiz d'évaluation des acquis, correction avec l'animateur, réponses aux questions.
Questionnaire d'évaluation et de satisfaction de la formation

MODALITÉS

Date de cette version : 02/07/2024

Accès handicapé : Pour toutes demandes relatives aux conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation) contactez Céline Dupuid-Moreux à contact@uneca.fr

Nombres de participants limités : Pour le bon déroulement de la formation, le nombre de participants par session est de 22 maximum.

Modalités d'inscription :

Vous pouvez-vous inscrire jusqu'à une semaine avant la date de la formation.

Votre inscription ne sera validée qu'à réception de votre règlement.

Vous recevrez votre convocation par mail au plus tard 5 jours avant la formation.

Contact

UNECA Mme Céline DUPUID-MOREUX

26 rue de Mogador

75009 Paris

contact@uneca.fr

Imprimer

FORMATION PRIVATISÉE INTRA-CABINET

Vous avez la possibilité d'organiser cette formation en intra dans votre cabinet pour 4 450 € HT, soit **5 340 € TTC la journée**

Les frais de déplacement, d'hébergement et repas de l'animateur, sont en sus.

L'organisation est à votre charge (réservations salle, restauration, chambre d'hôtel de l'animateur...)

Les frais de gestion administrative et pédagogique comprenant la transmission du support PDF seront facturés 25€ par participant.

* Pour les formations en intra-cabinets, le nombre de participant ne doit pas excéder 22 personnes par session.

En cas de dépassement il sera appliqué la facturation de 250€ HT par participant supplémentaires dans la limite de 30 personnes.

Demander un intra

[Liste complète des formations](#)

Source URL: <http://formation.uneca.fr/la-pratique-des-benefices-agricoles>